



Pour une autre PAC

🏠 47 avenue Pasteur
93100 Montreuil

🌐 www.pouruneautrepac.eu
☎ 01 80 89 99 51

Position de la plateforme *Pour une autre PAC* pour le PSN Zones Intermédiaires – version étoffée d’avril 2021

Les zones intermédiaires (ZI) ont pris récemment une importance grandissante lorsqu’il s’agit de mettre en avant les priorités pour la réforme de la PAC. Des événements climatiques répétés, conjugués à des prix bas ces dernières années en grandes cultures, ont en effet mis à mal le modèle agricole de ces régions. Cette situation génère, à juste titre, l’inquiétude des autorités publiques (étatiques ou régionales) chargées des zones concernées, mais aussi et surtout des agriculteurs. Le discours parfois porté autour des zones intermédiaires amène la plateforme *Pour une autre PAC* à préciser sa vision des réponses à apporter à ces territoires en difficulté et à mettre en lumière les véritables effets de certaines mesures PAC passées ou à venir sur ces zones

La plateforme *Pour une autre PAC* invite les décideurs politiques à reconsidérer l’ensemble des réalités que recouvrent les zones intermédiaires, pour prendre en compte l’ensemble des menaces qui pèsent sur ces régions : agrandissement, déprise de l’élevage et donc spécialisation en grandes cultures, perte de valeur ajoutée, effritement du maillage rural, etc. Les défis posés par les zones intermédiaires sont de nature structurelle et appellent à une réponse des politiques publiques allant bien au-delà du seul Plan Stratégique National. Dans la note ici présentée, *Pour une autre PAC* s’inscrit dans la lignée des conclusions issues du rapport de la mission du CGAAER rendu en 2019 : “les mécanismes d’aides « surfaciques » de la PAC, même revisités, seront insuffisants”. Autrement dit, l’enjeu des ZI ne saurait justifier des arbitrages de type statu quo pour le PSN, à l’heure où les moyens doivent être orientés vers la transformation de notre modèle agricole.

A) Mettre fin aux distorsions de concurrence entre territoires

- **Convergence interne**

La convergence interne immédiate ou un passage au système SAPS permettrait de mettre fin à cette forme de distorsion de concurrence que constituent les variations de DPB entre territoires. Une partie des zones intermédiaires seraient par ailleurs gagnantes de cette convergence

- **Dézonage des MAEC systèmes de transition**

Le dézonage est nécessaire pour que tous les paysans aient accès partout à des mesures d’accompagnement de la transition incitatives et vectrices de changement de système. Dans cette perspective, la MAEC système grandes cultures “adaptée aux ZI” a vocation à disparaître, pour offrir à l’ensemble des zones intermédiaires un accès aux MAEC système de transition, tant en polyculture-élevage qu’en grandes cultures, avec des montants par hectare supérieurs à ceux de l’actuelle MAEC ZI, en cohérence avec l’ampleur des évolutions de système soutenues par les MAEC systèmes proposés.

B) Le PSN, une occasion d'enrayer les tendances qui menacent structurellement les zones intermédiaires : agrandissement, faibles revenus, spécialisation et disparition de l'élevage

- **Renforcer le paiement redistributif pour freiner l'agrandissement**

Le CGAAER l'a montré : ce sont les dynamiques d'agrandissements et d'intensification qui mènent les ZI dans une impasse. Renforcer le paiement redistributif est indispensable pour soutenir les fermes faisant le choix de chercher de la valeur ajoutée à surface constante pour augmenter leur revenu, plutôt que de s'agrandir. Le signal qui serait donné par un abandon de l'évolution du paiement redistributif, initialement envisagée à sa mise en place, serait celui d'une absence de rempart face à la poursuite de l'agrandissement, dont le corollaire est une baisse du nombre d'actifs agricoles. De plus, un paiement redistributif fort est aussi requis pour favoriser le maintien des élevages, de moins en moins nombreux, au sein des ZI.

- **Schéma pour les petits agriculteurs : encourager la déspecialisation des ZI**

L'activation de ce dispositif constituerait un signal intéressant en faveur d'une décorrélation des aides de la taille des fermes, ainsi qu'un levier de diversification des productions à l'échelle régionale, face à une tendance à la spécialisation en grandes cultures. Les fermes potentiellement bénéficiaires du schéma pour les petits agriculteurs s'insèrent souvent dans des logiques de circuits courts et de proximité, idéales pour redynamiser l'économie de ces zones rurales et créer de la valeur ajoutée sur les territoires.

- **L'ecoscheme bio pour rémunérer l'AB et donc sortir de l'impasse de revenus structurellement bas en conventionnel**

La mise en place d'un PSE bio dans l'ecoscheme permettrait de renforcer la rémunération des fermes céréalières de zones intermédiaires, qui ne sont structurellement pas en mesure de concurrencer celles des grands bassins de production comme l'Île-de-France ou la Picardie, au regard des différences de rendements. Ce paiement représenterait un soutien supplémentaire au revenu, permettant aux fermes de s'extraire du marché des céréales conventionnelles dans lequel leur compétitivité est mise à mal. Elle constitue ainsi une solution à la fois technique, mais aussi économique d'adaptation face aux aléas du marché. Enfin, l'ecoscheme bio viendrait compléter les effets de celui sur les prairies et la diversité de l'assolement : pour les systèmes d'élevages herbagers, il permettrait de rémunérer le maintien des prairies, tout en étant adossé à des exigences élevées en matière de bien-être animal, tandis que pour les fermes céréalières, il viendrait renforcer leur rémunération et donc amoindrir la concurrence avec les grands bassins de production.

- **L'ecoscheme sur les prairies pour freiner le remplacement des prairies par des cultures**

La rémunération du maintien des prairies est nécessaire pour valoriser les élevages de ruminants herbagers, dans une filière où les prix sont beaucoup trop faibles pour assurer la bonne santé économique des fermes. Il est donc du rôle de la politique publique que d'apporter une rémunération complémentaire aux agriculteurs dont les pratiques ont des effets vertueux pour le climat et la biodiversité, et correspondent aux attentes sociétales, notamment en matière de bien-être animal. En l'absence d'une rémunération des prairies par la PAC, une disparition accélérée des prairies en ZI est annoncée, ce qui ne ferait qu'aggraver les défis auxquels ces zones sont déjà confrontées.

- **Aides couplées animales allouées à l'UGB pour relocaliser l'engraissement**

Agrandissement et perte de valeur ajoutée, tendancielle en zones intermédiaires, cantonnent les élevages de ruminants à la spécialisation dans le naisseur et l'exportation de broutards, là où il faudrait plutôt valoriser les systèmes naisseurs-engraisseurs. Une aide à l'UGB serait donc favorable dans ces zones où l'élevage reste majoritairement à taille humaine (faibles taux de chargement en raison de faibles rendements en céréales et en fourrages).

C) Plus qu'ailleurs, la transition agroécologique est requise pour des systèmes agricoles sobres et résilients face aux aléas

- **La nécessité d'un taux de transfert de 15% du premier vers le second pilier**

Les besoins en accompagnement, d'autant plus cruciaux dans les ZI pour permettre la sortie d'un modèle à bout de souffle, ne pourront être couverts qu'à condition qu'un doublement du taux de transfert actuel soit acté. Avec un maintien à 7,53%, les enveloppes des MAEC et de la conversion à l'agriculture biologique ne suffiront pas pour engager les transitions nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés par la France (Plan Ecophyto, Plan Ambition Bio, etc.).

- **Financer massivement la conversion à l'agriculture biologique**

L'aide à la conversion à l'agriculture biologique constitue un levier de changement important pour les exploitations en zones intermédiaires, dans la mesure où il s'agit d'un soutien surfacique. Il apparaît donc d'autant plus important de doter cette mesure à hauteur de l'importance des surfaces à convertir en zones intermédiaires notamment. Il s'agirait d'un signal politique fort en faveur d'une solution technique et économique pour les fermes des ZI, qu'elles soient en systèmes céréaliers purs ou en polyculture-élevage. Il est à noter également que les surfaces en bio dans les ZI sont globalement en dessous de la moyenne nationale, ce qui en fait un réservoir important de futures surfaces en agriculture biologique pour atteindre les objectifs fixés par le Plan Ambition Bio. De plus, l'agriculture biologique promeut un lien au sol dans les élevages bio ruminants et monogastriques. De ce fait, elle constitue un levier de maintien, voire redéveloppement de l'élevage dans les ZI, ce qui est particulièrement bénéfique dans ces zones où l'élevage est tendanciellement menacé et où la fertilisation organique revêt un caractère stratégique pour le maintien de la productivité des terres arables.

- **Ecoschème sur la diversité de l'assolement**

La simplification des assolements dans ces zones, incarnée par le triptyque "blé-orge-colza", rend d'autant plus nécessaire la conception d'un écorégime incitant les fermes à diversifier leur assolement, en mélangeant des familles de culture et en minimisant la part de la culture majoritaire. Les montants doivent être suffisamment élevés, de sorte que les paysans qui ne seraient pas éligibles en début de programmation, soient incités à souscrire préalablement à des mesures de transition (MAEC systèmes grandes cultures, dézonées et incitatives financièrement) afin de pouvoir prétendre *in fine* à cette rémunération pour service environnemental.

- **Doublement de l'enveloppe des aides couplées aux légumineuses**

Il s'agit d'une opportunité intéressante à la fois pour les grandes cultures en difficulté (via les aides couplées aux protéagineux et aux légumes secs) mais aussi pour maintenir les élevages en déclin (via les aides couplées aux légumineuses fourragères). Pour les grandes cultures, ces aides couplées permettraient d'inciter à la diversification des assolements et donc de gagner en résilience face aux aléas sanitaires et de prix sur les grandes cultures. Pour les éleveurs, il s'agit de favoriser l'autonomie fourragère des fermes et ainsi de viser la baisse des charges d'exploitation et la moindre dépendance à des fournisseurs extérieurs.